

# EXPLICATIF QF 2025



## QUOTIENT FAMILIAL 2025

### QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ?



Il a pour fonction de déterminer le barème tarifaire qui est appliqué aux familles pour chaque activité fréquentée du **1er janvier au 31 décembre**. Il permet de fixer la contribution de chaque usager en tenant compte de ses ressources. La Ville prend en compte la situation de votre famille et l'ensemble des ressources du foyer. Sont concernés les Libournais pour toute l'offre municipale et les Non-Libournais uniquement pour l'accueil périscolaire, les Clubs Découverte, l'Ecole Municipale des Sports et le Sport Vacances.

### Attention! IMPORTANT À SAVOIR



SANS CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL **AVANT LE 31 JANVIER 2025**, LES ACTIVITÉS MUNICIPALES SERONT FACTURÉES AU TARIF MAXIMUM. EN CAS D'EMPÊCHEMENT MAJEUR, DES JUSTIFICATIFS VOUS SERONT DEMANDÉS ET **AUCUNE RÉTROACTIVITÉ SUR LES TARIFS NE POURRA ÊTRE APPLIQUÉE AU-DELÀ DU 28 FÉVRIER 2025**.

### QUAND FAIRE ÉTABLIR VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?



Afin de bénéficier de tarifs adaptés à votre situation, il est essentiel de faire calculer votre quotient familial chaque année. Pour le QF 2025, la campagne de calcul se déroulera du :

**02 DÉCEMBRE 2024  
AU 31 JANVIER 2025**



ESPACE FAMILLES  
12 RUE PAUL BERT  
33500 LIBOURNE



05 57 55 55 22



contact\_espace\_famille@libourne.fr



Accueil physique et téléphonique :  
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi :  
8h30 à 12h30 et 13h15 à 17h  
Jeudi de 8h30 à 12h30 -  
Fermé au public l'après-midi





## VOUS ÊTES ALLOCATAIRES CAF OU MSA

1

SI VOUS NOUS AVEZ DÉJÀ DONNÉ VOTRE NUMÉRO ALLOCATAIRE ET VOTRE CONSENTEMENT DE CONSULTATION DE VOS DONNÉES AUPRÈS DE LA CAF OU DE LA MSA, C'EST SIMPLE : VOUS N'AVEZ QUE VOTRE **JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS** À NOUS FOURNIR. À RÉCEPTION DE CE DOCUMENT, LA RÉCUPÉRATION PAR NOTRE SERVICE DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL SE FERA AUTOMATIQUÉMENT SANS AUCUNE AUTRE DÉMARCHE DE VOTRE PART. SI LE QUOTIENT FAMILIAL N'EST PAS DISPONIBLE AUPRÈS DE LA CAF OU DE LA MSA, NOUS REVIENDRONS VERS VOUS AFIN D'OBTENIR LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À SON CALCUL : AVIS D'IMPÔTS 2024 SUR LES REVENUS 2023 ET/OU ATTESTATION DE PAIEMENT CAF OU MSA DU MOIS DE JANVIER 2025.

## VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRES CAF OU MSA OU VOUS N'AVEZ PAS DONNÉ VOTRE CONSENTEMENT

2

DANS CE CAS, C'EST L'ESPACE FAMILLES QUI CALCULE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL SELON LES MÊME MODALITÉS QUE LA CNAF\*. VOUS DEVEZ ALORS NOUS FOURNIR : **UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS, UNE ATTESTATION DE PAIEMENT CAF OU MSA ET VOTRE AVIS D'IMPÔTS 2024 SUR LES REVENUS 2023** (TÉLÉCHARGEABLE SUR [WWW.IMPOTS.GOUV.FR](http://WWW.IMPOTS.GOUV.FR)).

\*CNAF : CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

## VOUS NE SOUHAITEZ PAS FAIRE CALCULER VOTRE QF

3

VOUS N'AVEZ QUE **LE JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS** À NOUS FOURNIR ET LES TARIFS DE LA TRANCHE 15 VOUS SERONT ALORS APPLIQUÉS.



## PIÈCES À FOURNIR POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL



### JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS PARMI LES DOCUMENTS AUTORISÉS SUIVANTS :

- Factures d'électricité, eau, gaz, téléphone
- Avis imposition ou non imposition 2024 sur les revenus 2023
- Une quittance de loyer
- Une attestation d'assurance habitation
- Si vous êtes propriétaire depuis 2024 ou 2025, l'acte notarié
- En cas d'hébergement, une attestation d'hébergement + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

## Attention! IMPORTANT À SAVOIR



EN CAS DE REFUS DE CONSENTEMENT DES CONSULTATIONS DE VOS DONNÉES CAF OU MSA, **L'AVIS D'IMPOSITION 2024 SUR LES REVENUS 2023 ET LE DERNIER DÉCOMPTÉ D'ALLOCATIONS FAMILIALES (INDIQUANT LES MONTANTS PERÇUS).**

## ACTIVITÉS CONCERNÉES PAR L'APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL



- Restauration Scolaire
- Accueils Périscolaires & Garderies
- Clubs Découverte
- Ecole Municipale des Sports
- Sport Vacances
- Ecole d'Arts Plastiques
- Conservatoire Municipale de Musique
- Atelier Théâtre du Liburnia
- Tennis
- Equitation
- Séjours Jumelage



## ACTUALISER SON QUOTIENT FAMILIAL EN COURS D'ANNÉE



En cas de changement de situation familiale en cours d'année (évolution des ressources, perte d'emploi, naissance dans le foyer, etc.), n'hésitez pas à prendre contact avec l'Espace Familles qui examinera une nouvelle fois votre dossier selon les pièces justificatives fournies.

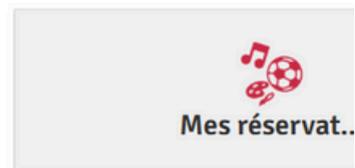
## OÙ FAIRE LA DÉMARCHE ?



DE PRÉFÉRENCE EN LIGNE DEPUIS VOTRE COMPTE PERSONNEL **ESPACE CITOYENS** EN VOUS RENDANT SUR LA DÉMARCHE QUI CORRESPOND À VOTRE SITUATION OU EN VOUS RENDANT DIRECTEMENT À L'ACCUEIL DE L'ESPACE FAMILLES AUX HORAIRES D'OUVERTURE ET EN VOUS MUNISSANT DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES.



### Mes démarches Espace Familles



#### AUTRES DÉMARCHES FAMILLES

- Transmettre un document pour compléter une démarche
- Changement de situation familiale
- CAMPAGNE DE QF 2025 : je ne suis pas allocataire
- CAMPAGNE DE QF 2025 : je ne souhaite pas faire calculer mon QF
- Adhésion au prélèvement automatique
- CAMPAGNE DE QF 2025 : je suis allocataire MSA
- CAMPAGNE DE QF 2025 : je suis allocataire CAF
- Fiche réclamations, suggestions, satisfactions

## Bon À SAVOIR

Une fois votre quotient familial obtenu ou calculé, vous avez la possibilité de télécharger votre **attestation QF** directement sur votre Espace Citoyens dans la rubrique :

- [Documents Utiles >](#)
- [Votre attestation QF >](#)
- [Fiche Attestation QF](#)



**ESPACE FAMILLES**  
12 RUE PAUL BERT  
33500 LIBOURNE



**05 57 55 55 22**



[contact\\_espace\\_famille@libourne.fr](mailto:contact_espace_famille@libourne.fr)



Accueil physique et téléphonique :  
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi:  
8h30 à 12h30 et 13h15 à 17h  
Jeudi de 8h30 à 12h30 –  
Fermé au public l'après-midi

